

3 NIVEAUX 1 démarche PROGRESSIVE

FRANCHIR TOUTES LES ÉTAPES QUI MÈNENT VERS UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL.

SCHÉMA



ENGAGEMENT

Dirigeants de
Petites et moyennes entreprises

VALORISEZ votre
engagement
ENVIRONNEMENTAL

démarche PROGRESSIVE

Management ENVIRONNEMENTAL

ENGAGEMENT

En participant à l'action collective régionale de Management de l'environnement par étapes selon le référentiel FD X30-205

POUR PLUS d'information,

contactez le chargé de mission environnement de votre CCI :

www.rhone-alpes.cci.fr

Rubrique > Entrer en contact avec les experts des CCI

Compétitivité

les **Chambres de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes**

RhôneAlpes Région



les **Chambres de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes**



Performance

OBJECTIF ENVIRONNEMENT
Rhône-Alpes

PARTICIPER à l'opération collective régionale de **MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL PAR ÉTAPES**

démarche
PROGRESSIVE

QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ?

Avec le management environnemental par étapes, vous allez mettre en oeuvre un système de management environnemental, c'est-à-dire des méthodes de travail et de management respectant l'environnement. Cette organisation est un gage d'efficacité et de performance.

QUELS MODES DE RECONNAISSANCE ?

Un certificat pourra être délivré à chaque niveau par un organisme certificateur sur la base d'un audit réalisé par un expert compétent et indépendant. D'autres modes de reconnaissance pourront être expérimentés au plan régional.

EFFICACITÉ

◆ Une démarche **VALORISANTE**

La démarche progressive de management environnemental par étapes a été conçue pour répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises. Elle valorise votre démarche environnementale.

- **Un atout** dans les appels d'offre de vos principaux clients.
- **La réponse aux attentes** des collectivités locales attentives au respect de l'environnement.

◆ Une démarche **SOUTENUE** par les pouvoirs publics

La démarche de management environnemental par étapes s'appuie sur le référentiel AFNOR FD X30-205, élaboré par une commission de normalisation composée de représentants d'industriels, de bureaux d'études et des pouvoirs publics.

La démarche est soutenue au niveau national par les Ministères de l'Écologie et de l'Industrie ainsi que par l'ADEME et au niveau local par la région Rhône-Alpes. Elle vous permet d'aller, pas à pas, vers la certification internationale ISO 14001 et/ou l'enregistrement EMAS.

- **Un outil** pour franchir des étapes décisives.
- **Un accompagnement** vers les critères d'exigence internationaux.

3 NIVEAUX DE RECONNAISSANCE

Vous choisissez le niveau correspondant à votre situation. Le premier niveau vous permet de vous préparer en toute sérénité en faisant le point de l'existant et progressivement atteindre la certification ISO 14001 et/ou l'enregistrement EMAS.

- **Vous trouverez le niveau adapté à la situation de votre entreprise.**
- **Vous progresserez à un rythme adapté à votre situation.**

démarche **VALORISANTE**

L'innovation est toujours payante. C'est la clé de la compétitivité. La protection de l'environnement est une préoccupation croissante de la société et des pouvoirs publics, mais également de vos clients et donneurs d'ordres. Encore faut-il pouvoir démontrer votre engagement environnemental?

◆ Une démarche **SIMPLE ET CONCRÈTE**

Vous êtes guidés pas à pas. À chaque étape, vous savez comment faire, on vous donne des conseils, des exemples et la méthodologie appropriée. Vous la mettez en oeuvre avec une grande simplicité, impliquez vos collaborateurs et adaptez votre organisation.

- **À chaque étape, des conseils et des exemples pour vous accompagner.**

◆ Une démarche **PROGRESSIVE**

Franchir toutes les étapes qui mènent vers un système de management environnemental.

Comment mettre en oeuvre votre démarche de management environnemental par étapes ?

- 1 • **Sélectionnez le niveau** que vous visez : niveau 1, 2 ou 3.
- 2 • **Contactez le conseiller** environnement de votre CCI. Il vous aidera à vous positionner et vous proposera un accompagnement adapté pour atteindre le niveau souhaité.

UN ACCOMPAGNEMENT PRIVILÉGIÉ

Les CCI de Rhône-Alpes vous proposent de participer à l'opération collective régionale de management environnemental par étapes. Un accompagnement spécifique est mis en place ; vous bénéficiez d'une assistance et d'un suivi privilégiés par les chargés de mission environnement de votre CCI.

- **Au démarrage** pour évaluer avec vous, le niveau et les objectifs les plus pertinents à atteindre.
- Pour vous **accompagner et acquérir** le niveau 1 (voir schéma)
- **À chaque étape**, pour vous apporter tous les conseils dont vous avez besoin et ainsi vous permettre d'avancer à votre rythme.

QUEL NIVEAU CHOISIR ?

Le choix vous appartient. Il intègre des acquis de votre entreprise ainsi que les demandes de vos clients.

AVEC LE NIVEAU 1, vous gardez à vos clients la connaissance des principales exigences environnementales et la mise en oeuvre d'un plan d'actions prioritaires.

AVEC LE NIVEAU 2, vous approfondissez et structurez la démarche, hiérarchisez votre plan d'actions et mettez en place les bonnes pratiques environnementales de votre secteur d'activité.

AVEC LE 3^{ÈME} NIVEAU, vous établissez un système de management environnemental conforme aux référentiels internationaux ISO 14001 et/ou EMAS.

démarche **CONCRÈTE**